

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES
DES PRESTATIONS A LA JOURNEE- DEMI-JOURNEE-NOCTURNE
PARTICULIERS ET GROUPES*****L'encadrement des activités :**

Toute prestation proposée par l'Eurl Ecole de la Montagne est encadrée par un professionnel diplômé de la discipline enseignée, d'un Brevet d'Etat pour ce qui concerne les professionnels de la Montagne.

***Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tout professionnel diplômé d'un Brevet d'Etat est couvert par une RCP dont l'activité sportive est indiquée sur le contrat d'assurance conformément aux dispositions prévues par l'article L321-7 du code du sport et l'article 6 du décret n°93-392.

***Responsabilité Civile Professionnelle d'une entreprise agréée opérateur de voyages et séjours :** l'Eurl Ecole de la Montagne est immatriculée sous le n°IM073100005 au registre des opérateurs de voyages et séjours suivant les dispositions de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 portant sur la modernisation des services touristiques et vu le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 (Art.R211-21 du code du tourisme) et conformément aux dispositions réglementaires de l'article R213-43 du code du tourisme est couverte par une RCP 7482250 R gérée par la compagnie MMA Assurances 69921 Oullins Cedex et par une garantie financière n°20149 gérée par Covea Caution 72013 Le Mans.

***Les prestations :**

Les prestations « randonnée ou autres activités » proposées à la vente en journée, demi-journée et nocturne sont en « tout-compris » ; il est détaillé ce que comprend la prestation en plus de l'encadrement.

Des prestations peuvent être proposées seulement en « accompagnement » dans ce cas la tarification ne comprend que l'encadrement professionnel de la prestation.

***Renseignements et informations sur les prestations - Etat de santé :**

Toute demande de renseignement peut être formulée auprès de l'Eurl Ecole de la Montagne par email « postmaster@ecoledelamontagne.fr » et par le formulaire de contact du site. Toute nouvelle information relative à une prestation est fournie par l'Eurl Ecole de la Montagne par le site ou directement à la clientèle par email.

Toute information relative à son état de santé doit être fournie par le client à l'Eurl Ecole de la Montagne.

***La Tarification :**

La tarification est en euros ttc. A chaque prestation un tarif est indiqué ; celui-ci est différent en fonction de la catégorie de la personne : enfant de moins de 12 ans, enfant de moins de 6 ans. Le tarif par personne correspond au tarif « adulte » applicable à partir de 12 ans.

***Inscription, Règlement et Annulation :**

Toute inscription doit être validée par un règlement. Les inscriptions peuvent être effectuées directement en ligne par paiement sécurisé sur le site ou par l'envoi d'un chèque bancaire (pour la clientèle française) à l'adresse postale de l'Eurl Ecole de la Montagne : BP6 73440 Val Thorens France. L'inscription et le règlement en ligne déclenche automatiquement une facture et un bon de réservation.

Pour les groupes à partir de 8 personnes, l'inscription doit être validée par le règlement d'un acompte de 20% du montant global de la prestation. Tout solde de prestation doit être réglé au plus tard le 15^{ème} précédent le jour de la prestation.

En cas d'annulation d'une inscription individuelle pour la saison hivernale, il peut être procédé au remboursement du montant versé après information et communication du client à l'Eurl Ecole de la Montagne ; En cas d'annulation d'inscription d'un groupe, les frais d'annulation sont les suivants :

Au-delà de 30 jours précédents la date de la prestation, il n'est retenu aucun frais d'annulation.

Du 30^{ème} au 14^{ème} jour, il est retenu 50% du montant global de la prestation.

Du 15^{ème} au 5^{ème} jours, il est retenu 90% du montant global de la prestation.

En deçà du 5^{ème} jour, il est retenu 100% du montant global de la prestation.

L'opérateur Eurl Ecole de la Montagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la prestation pour faute de participants ou de très mauvaises conditions météorologiques ou toutes autres conditions ne nous permettant pas d'assurer le bon déroulement de la prestation ; en cas d'annulation du fait de l'opérateur il sera procédé au remboursement intégral de la prestation prévue.

***Déroulement de l'activité :**

Celle-ci se déroule sous la responsabilité du professionnel, seul à juger le bon déroulement de l'activité. L'activité débute au point de rendez-vous donné entre l'organisateur Eurl Ecole de la Montagne ou le professionnel représentant et les clients. Un briefing sur la prestation est effectué par le professionnel. Suivant les circonstances qui peuvent intervenir lors de l'activité, celle-ci peut être modifiée sur décision du professionnel dans un but de poursuivre le bon déroulement de l'activité. Un débriefing sur l'activité se fera vers la fin de celle-ci entre le professionnel et les clients.

Carole GROS

Gérante de l'Eurl Ecole de la Montagne.